

1. Rôles de PRONOTE / EDT ?

L'Emploi Du Temps de la classe constitue la base de l'organisation de la continuité pédagogique. Pronote constitue l'outil de base de la communication entre l'établissement (direction, vie scolaire, professeurs), l'élève et les parents. Si l'élève rencontre des difficultés de connexion à sa messagerie (et Google Class room): le professeur principal réinitialisera son code : le solliciter. Si l'élève ou les parents ont perdu leur identifiants pour accéder à PRONOTE: la vie scolaire réinitialisera les codes d'accès Pronote élèves et parents en la contactant à l'adresse suivante: vie.scolaire@ert.tn

2. Travail synchrone/asynchrone ?

L'enseignement à distance comprend des temps de travail :

o synchrone : votre enfant travaille en direct avec son enseignant ; visio ou chat ou documents collaboratifs
o asynchrone : il est seul devant son travail

Les temps synchrones sont prioritaires dans la planification des activités à la maison, car ils ne peuvent pas être différés. Vous devez tenir compte des horaires imposés et indiqués sur pronote (sur le créneau horaire de l'EDT dans la rubrique "salle" apparaît la mention COURS SYNCHRONE). Pour ces rendez-vous, nous vous conseillons de mettre en priorité à disposition de l'enfant concerné le matériel et un lieu de travail adapté. Il doit être dans un environnement propice à la concentration et à l'attention.

En dehors des temps de travail synchrones, l'organisation tiendra compte des préconisations des équipes enseignantes.

Si des indications de durée pour les activités vous sont fournies, en tenir compte dans la mesure du possible. La famille organise ces temps en fonction de ses possibilités. Si tout le travail demandé n'a pas été réalisé pour des questions d'organisation familiale, n'hésitez pas à le faire savoir aux professeurs. Des ajustements sont possibles.

3. Charge de travail ?

Les professeurs ont été destinataires de recommandations visant à limiter la charge de travail et la surexposition aux écrans en établissant une planification hebdomadaire du travail selon l'EDT de l'élève que celui-ci doit respecter. Cette planification est inscrite et programmée dans le cahier de textes de Pronote, sur chaque créneau horaire de la discipline, quels que soient les outils numériques utilisés par ailleurs. Le PP pourra intervenir auprès de l'équipe pour réguler la charge de travail des élèves.

La vie scolaire assurera le suivi des classes selon la répartition habituelle de celles-ci. Les CPE et leurs adjoints contacteront les familles selon ce que les professeurs auront signalé sur Pronote (travail non fait, absences au rendez-vous, etc.) et pourront être vos interlocuteurs en cas de difficultés à l'adresse suivante : vie.scolaire@ert.tn.

De façon à maintenir le lien et à répondre aux questions des élèves, les Professeurs Principaux (PP) prévoient un rendez-vous hebdomadaire, en cours synchrone, avec les délégués, qui devront leur faire remonter une synthèse des questions de leurs camarades. Le PP diffusera à l'équipe dont le CPE et aux élèves l'essentiel de ce qui aura été indiqué par le PP aux délégués de la classe.

Il est important d'alterner régulièrement les activités, en particulier les temps consacrés au travail devant écran avec des temps de lecture, d'écoute (podcast de LV, enregistrement audio des enseignants...), d'exercices physiques, sieste et autres activités de détente. Il n'est pas possible pour un enfant de rester concentré sur de longues périodes. Les temps de pause et de sommeil sont essentiels dans les

apprentissages.

Penser à avoir des activités en familles, lecture à haute voix, jeux... La vie sociale est limitée à des relations à distances avec les camarades et les enseignants, il est fondamental de garder un lien humain au sein de la cellule familiale.

4. Droit à l'image ?

Le droit à l'image s'applique évidemment pour les cours en visio que les enseignants pourraient proposer durant cette période et quiconque capterait et utiliserait le son ou l'image de ces visios sans l'accord des concernés se mettrait en infraction. Des sanctions seront prises pour tout élève qui ne respecterait pas cette consigne et les professeurs se réserveront le droit de porter plainte. Cette recommandation vaut également pour tout support, visuel et/ou audio, que le professeur pourrait poster.

5. Cela va-t-il mettre les élèves en retard dans le programme ?

En France, les programmes fixent des objectifs de compétences et de connaissances à acquérir au cours d'un cycle. Il existe une continuité des apprentissages entre les différents cycles de la scolarité. Les enseignants adaptent leurs progressions à la situation pour atteindre les objectifs fixés. Ne pas s'alarmer si votre enfant ne réussit pas. Ne pas insister et passer à autre chose. L'enseignant reprendra l'apprentissage plus tard.

6. Comment vont être traitées les conséquences de fermeture des établissements sur les examens ?

L'AEFE est en lien constant avec le ministère de l'Éducation nationale qui suit avec beaucoup d'attention la situation et son évolution.

Pour les élèves de 1ère et terminale qui sont soumis pour certaines disciplines à des contrôles continus, une solution va être trouvée pour limiter les conséquences des fermetures.

7. L'évaluation de l'EPS se fait en contrôle en cours de formation en première et en terminale. Si les élèves n'ont pas d'évaluation ce trimestre, comment sera calculée la note définitive retenue pour l'année de 1ère et celle de terminale ?

Pour les élèves de première, plusieurs scénarios sont envisagés en fonction du nombre de séquences d'apprentissage réalisées. Si le nombre de séquences réalisées est insuffisant, la note finale sera calculée à partir des notes des 1^{er} et 3^{ème} trimestres.

Pour les élèves de terminale, les textes prévoient de permettre aux établissements de ne valider qu'un ou deux contrôles en cours de formation sur les 3 demandés en terminale si des raisons objectives les y obligent. C'est bien notre cas.

8. En terminale, l'oral de langue vivante est évalué dans le cadre d'«épreuves en cours d'année (ECA)». Quel sera l'impact des fermetures sur cette évaluation ?

L'épreuve comprend deux sous-parties : la première sous-partie porte sur la compréhension de l'oral et la seconde sur l'expression orale. Les épreuves en cours d'année sont conduites par l'enseignant de la classe concernée. Les textes prévoient que lorsqu'une situation particulière l'exige, une organisation différente peut être mise en place. Les évaluations pourront donc être organisées au retour des élèves.

9. S'il y a des élèves sans PC ou sans connexion internet, comment cela sera-t-il géré ? Pour les familles qui ont deux enfants et plus et ne disposent que d'un ordinateur. Que faire pour assurer la continuité pédagogique de chacun d'eux?

Contactez la direction de l'établissement.

10. Comment assurer le suivi des élèves à besoins particuliers ? (PP/famille)

Il n'y a pas davantage de suivi particulier que celui mis en place en cours : recommandations figurant dans les PPS et les PAP. Le dispositif d'aide mis en place en 6ème et en 5ème (cours de soutien le mardi matin) se poursuit. Suivre les recommandations sur PRONOTE, des trois enseignants concernés.

11. En quoi les annonces des autorités du pays impactent-elles l'établissement ?

Les décisions des autorités du pays hôte sur le plan sanitaire, de même que les dates de fermeture, s'imposent aux établissements français, sous contrôle du poste diplomatique.

12. Pourquoi l'établissement n'annonce-t-il pas de date de rentrée précise ?

Les autorités locales n'ont pas, à ce jour, transmis de date officielle de réouverture. Les établissements ne pourront rouvrir que s'ils ont la garantie du retour des personnels et du bon fonctionnement des prestataires (entretien, bus, restauration...).

13. Quid de la qualité des enseignements pour mes enfants ?

L'AEFE est pleinement consciente de l'inquiétude légitime des parents concernant la continuité pédagogique. Le Service Pédagogique de l'AEFE accompagne les établissements et les enseignants dans la mise en œuvre des enseignements à distance.

La première semaine a permis d'installer un nouveau mode de fonctionnement entre les enseignants et les familles et de régler les problèmes logistiques et matériels. Ce dispositif permet d'installer les conditions nécessaires à la poursuite du programme scolaire. Les enseignants sont fortement mobilisés et respectent les recommandations du Service Pédagogique de l'AEFE. Localement, les équipes d'enseignants sont accompagnées et soutenues par les chefs d'établissement, les directeurs d'école, les Inspecteurs de l'éducation nationale et leurs conseillers pédagogiques. Les formateurs du second degré de la zone sont en contact régulier avec les enseignants du secondaire et leur apportent le soutien dont ils peuvent avoir besoin.